



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Perpignan
Méditerranée
Métropole**

PERPIGNAN MEDITERRANEA METROPOLI



CONTRAT DE VILLE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE 2015-2022 APPEL À PROJETS 2022



PRÉAMBULE

La crise sanitaire qui frappe le pays a bouleversé la vie des habitants du territoire, et plus particulièrement celle des habitants des quartiers prioritaires, accentuant ainsi les inégalités.

Pour faire face à cette épreuve, l'État s'est mobilisé massivement pour soutenir les associations de proximité et les habitants à travers la mise en place de nouveaux dispositifs et moyens financiers conséquents tels que : le soutien pour assurer la continuité éducative dans les quartiers, le déploiement du dispositif «Quartiers d'été» qui a permis aux habitants de bénéficier de nombreuses animations de proximité, la mise en œuvre du dispositif «colos apprenantes» qui a permis aux enfants et aux jeunes de bénéficier des vacances associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs. Par ailleurs, l'État, dans le cadre de France Relance, a également créé un fonds d'urgence exceptionnel «Quartiers solidaires jeunes» de 10 millions d'euros dédiés au financement d'actions de solidarité au bénéfice des habitants.

Dans ce contexte inédit, la politique de la ville demeure plus que jamais un enjeu essentiel pour la cohésion des territoires et pour l'appui des démarches de déploiement des politiques de droit commun sur les quartiers suivant les objectifs du contrat de ville. Si les trois piliers historiques que sont, la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique, le cadre de vie et le renouvellement urbain demeurent, **les actions proposées en 2022 doivent impérativement être adaptées aux contraintes et aux changements d'environnement que cette crise sanitaire est venue faire peser.**

L'appel à projets 2022 a donc pour objectifs de favoriser l'émergence d'actions qui s'inscrivent dans les priorités suivantes : favoriser le lien social et l'intégration, soutenir l'éducation, favoriser l'emploi et la formation, lutter contre le non recours aux droits et aux soins, favoriser le « vivre ensemble », favoriser l'inclusion par le sport et la culture.

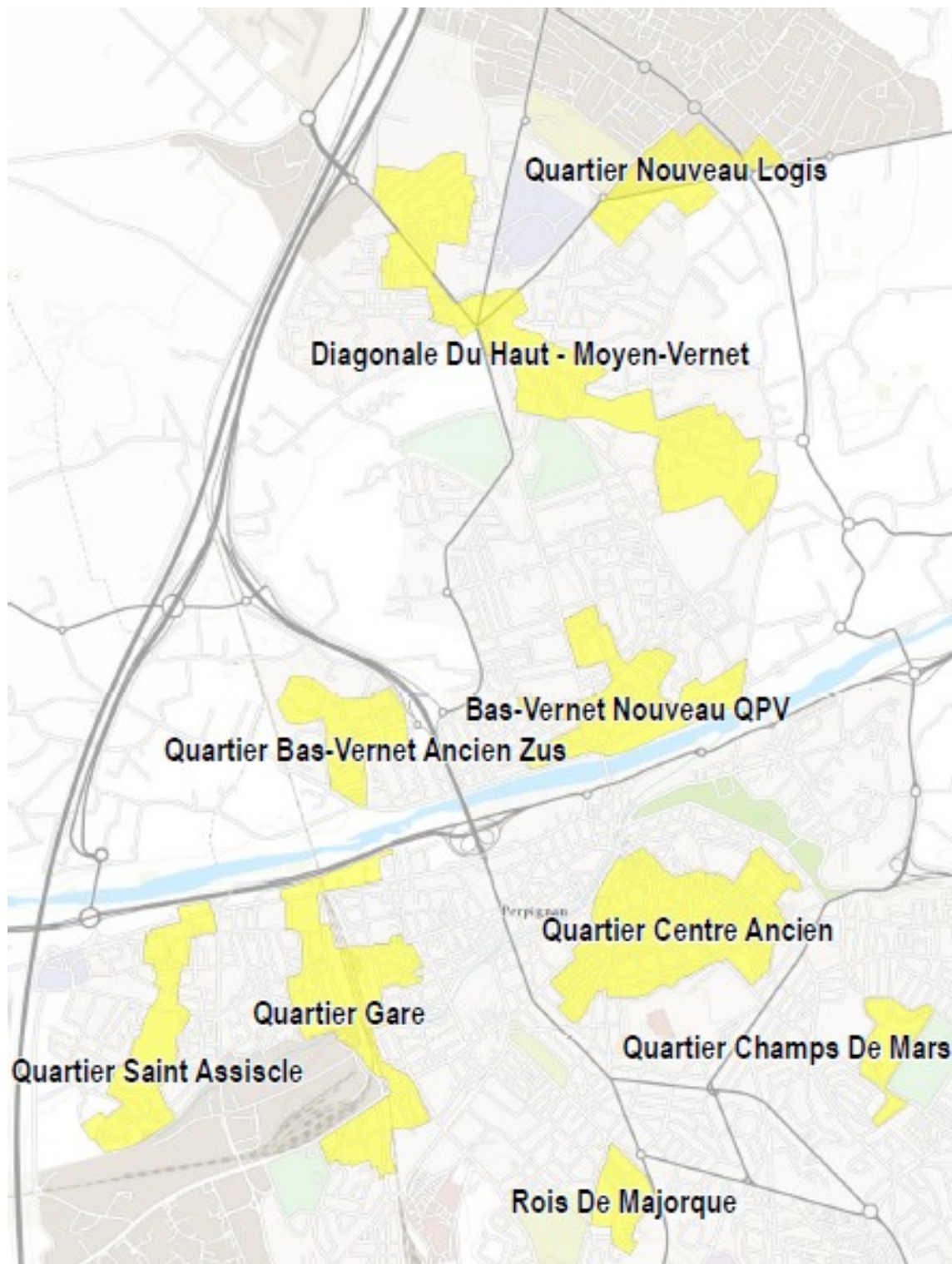
De plus, l'année 2022 devra permettre la mise en œuvre effective des protocoles d'engagements réciproques et renforcés, signés avec les collectivités dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires lancée par le Président de la République fin 2017.

Comme en 2021, cette campagne 2022 s'inscrit pleinement dans la stratégie ambitieuse qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans ce cadre, il ne pourra pas s'agir d'une simple recherche de parité. La place des femmes tout au long du processus de conception et de mise en œuvre de l'action devra être présentée de façon explicite.

Les actions qui mettent à l'honneur la citoyenneté et en particulier la civilité, le civisme et la solidarité seront également privilégiées.

Enfin, une attention toute particulière sera portée aux actions partenariales et aux mises en synergie (associations, institutions, entreprises, habitants, citoyens...).

LES QUARTIERS CONCERNÉS



ÉLÉMENTS DE CADRAGE APPEL A PROJETS 2022

↳ CONCERNANT LE VOLET CITOYENNETÉ, LIEN SOCIAL ET INTÉGRATION

Les attentes pour 2022

- L'accompagnement social, la médiation, l'occupation de l'espace public y compris à distance quand cela est nécessaire

La crise sanitaire a renforcé un certain nombre de besoins et notamment la nécessité de conforter les liens de voisinage et les formes multiples de solidarité, culturelle et interculturelle, générationnelle et intergénérationnelle, professionnelle.

- L'apprentissage du français et des valeurs Républicaines. La maîtrise linguistique est un préalable à l'intégration et la cohésion sociale. Les actions portées auront pour objectif de :
 - «Faire vivre» la langue française et lutter contre l'illettrisme au sein des quartiers,
 - Travailler sur les freins à l'entrée en formation (mobilité, garde d'enfants...)
- L'accès aux droits sociaux et la lutte contre l'illectronisme

La crise sanitaire a mis en exergue l'urgence de favoriser l'accès des plus fragiles aux usages numériques.

Les actions portées devront permettre de développer les actions de médiation numérique pour les publics précaires et fragiles au cœur des quartiers.

Il s'agit aussi de développer des formes nouvelles de médiation et de communication innovante et pédagogique auprès des publics.

↳ CONCERNANT LE VOLET EDUCATION :

Le confinement a exacerbé les inégalités avec un accroissement des difficultés pour les élèves et les familles. La fermeture des structures d'accompagnement à la scolarité, l'impossibilité d'accéder aux outils numériques d'enseignement à distance et l'absence de soutien scolaire à la maison entraînent des ruptures éducatives, abîment le lien entre les familles et l'école et accentuent les fragilités scolaires et les écarts d'apprentissage.

Les attentes pour 2022 :

- Les actions visant à la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire, en garantissant une amélioration du climat scolaire, la coopération et la coéducation avec les parents d'élèves
- Les actions visant à consolider les acquis scolaires
- L'accompagnement des familles à l'usage du numérique
- Les actions visant à renforcer la socialisation précoce des enfants (accompagnement éducatif du tout-petit, développement des compétences psycho-sociales qui faciliteront les apprentissages futurs à l'école...)
- Les actions visant à favoriser les conditions d'exercice de la parentalité, et à renforcer le lien entre les parents et l'environnement éducatif des enfants

- La transmission des valeurs civiques de la République

Les projets relatifs à l'accompagnement à la scolarité, devront s'inscrire en complément du droit commun de l'Éducation nationale et des crédits Cité Éducative. Ils devront s'intégrer dans le projet de l'école ou du collège.

CONCERNANT LE VOLET EMPLOI, INSERTION, FORMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les attentes pour 2022 :

- Les actions de repérage et de transmission d'informations de premier niveau, aux personnes en recherche d'emploi connues ou pas du service public de l'emploi (mobilisation du dispositif «emplois francs»)
- Les actions d'accompagnement en amont des recrutements et en lien avec les équipes de Pôle emploi (redynamisation, acquisition des codes de l'entreprise,...) en vue notamment de participer aux actions de recrutement organisées par Pôle Emploi
- Les actions de promotion de l'apprentissage auprès des jeunes des QPV
- Les actions permettant de découvrir les métiers en tension, et les découvertes in situ des métiers (bancs d'essai, plateaux techniques, visites en entreprises, périodes de mises en situation en milieu professionnel...etc)
- Les actions de repérage des jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en étude)
- Les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Les actions permettant de lever les freins à l'insertion professionnelle (apprentissage de la langue, maîtrise des savoirs fondamentaux, acquisition de savoirs-être nécessaires à l'intégration en entreprise, mobilité, dispositifs d'aide à la garde d'enfants, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, etc)
- Les actions permettant d'utiliser le levier de l'insertion par l'activité économique, notamment en mobilisant davantage les clauses d'insertion au bénéfice des habitants des quartiers.
- Les actions encourageant le lien entre développement économique et nature en ville (ex. Agriculture urbaine, jardins partagés).



En application des prescriptions nationales, 25 % des crédits de chaque contrat de ville doivent être consacrés aux actions liées à l'emploi et au développement économique.

CONCERNANT LE VOLET SANTE, ACCES AUX SOINS

La problématique autour de l'alimentation et de l'obésité s'accroît. Des actions de sensibilisation au «bien manger» et à l'équilibre alimentaire sont donc attendues.

Par ailleurs, les problématiques de santé mentales se sont particulièrement accrues en raison de la situation de confinement mais également du fait du moindre recours au soin.

Les attentes pour 2022 :

- La lutte contre les conduites addictives en complément des actions de la MILDECA
- La promotion du sport-santé pour lutter contre l'inactivité physique, (femmes, jeunes, seniors)
- Des actions de prévention en matière de santé y compris de santé mentale
- Des actions de prévention des violences intra-familiales en complément des dispositifs existants
- Des actions de lutte contre les représentations sexistes

↳ CONCERNANT LE VOLET HABITAT ET CADRE ET DE VIE

La crise sanitaire et les restrictions liées au confinement ont souligné de manière accrue les inégalités en matière de qualité du cadre de vie.

Les attentes pour 2022 :

- Des actions visant à favoriser la tranquillité résidentielle et la mixité des occupations et des usages de l'espace public
- Des actions de valorisation de l'espace public (végétalisation, jardins partagés)
- Des actions allant dans le sens de l'amélioration de la gestion des déchets et le développement du geste de tri

↳ CONCERNANT LE VOLET INCLUSION PAR LA CULTURE

Le secteur culturel a été particulièrement touché par les effets de la crise sanitaire. Les projets culturels et artistiques sont un levier indispensable pour la cohésion sociale.

En cohérence avec les orientations du Ministère de la culture les actions seront fondées sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (EAC) :

- rencontre vivante avec des artistes professionnels,
- pratique : ateliers de pratique artistique, ateliers radiophoniques et audiovisuels
- transmission de connaissances.

Les chantiers patrimoniaux seront également soutenus sous l'encadrement de spécialistes des domaines dans un but de valorisation des lieux et des métiers du patrimoine : participation à des fouilles archéologiques, à des chantiers de restauration, à la construction de visites guidées...

CONCERNANT LE VOLET INCLUSION PAR LE SPORT

Le sport est un outil éducatif, de mixité sociale, porteur de valeurs de fraternité et de respect.

Les attentes pour 2022 :

- Les activités sportives «révélatrices de talents» : activités sportives qui favorisent l'insertion sociale et professionnelle par l'acquisition de compétences psycho-sociales, de savoirs-être et savoirs-faire mobilisables pour l'accès à l'emploi, actions qui créent du lien avec le monde de l'entreprise, accompagnement au parcours d'insertion professionnelle etc
- Les activités sportives «porteuses de valeurs» : activité sportive comme biais pour promouvoir les valeurs citoyennes, mobiliser les publics dans une dynamique citoyenne etc.
- Les actions «sport-santé» : activités sportives qui favorisent la prévention et permettent d'améliorer le bien-être des habitants des quartiers prioritaires
- les activités qui ciblent la pratique sportive féminine pour lutter contre les stéréotypes de genre et favoriser l'égalité femme-homme.

CONCERNANT LE VOLET THEMATIQUE TRANSVERSALE

Les attentes pour 2022 :

- Les actions d'accompagnement du déploiement du NPNRU en 2022, notamment le déploiement de jardins partagés urbains
- Les actions permettant de favoriser le lien entre l'université et le centre ancien
- Les actions permettant de développer l'attractivité des quartiers
- Les actions visant à faire vivre le plan de lutte contre les discriminations

CALENDRIER ET PROCÉDURE DÉPÔT DOSSIERS

Depuis 2018, la procédure de dépôt des dossiers concernant l'appel à projets des actions contrat de ville est dématérialisée ;

La clôture du dépôt des dossiers de demande de subvention est fixée au **14 janvier 2022, délai de rigueur.**

La procédure de dépôt des dossiers s'effectue en ligne sur l'application DAUPHIN du site internet de l'ANCT (ex CGET). Une fiche comportant l'adresse de connexion ainsi que le mode opératoire pour vous accompagner dans cette dématérialisation est jointe en annexe.

Chaque porteur de projet est invité à prendre contact, en amont du dépôt, avec correspondants du contrat de ville (voir contacts en dernière page).

Comme pour toutes les actions financées par le ministère de la ville les associations qui seront soutenues par les crédits politique de la ville devront s'engager à promouvoir le respect des valeurs de la République. Tout manquement à ce principe conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor Public.



Pour les actions renouvelées : Obligation de joindre, au moment du dépôt initial de la demande, les bilans intermédiaires ou définitifs.

Compte-tenu de la crise sanitaire et des perturbations induites par les phases de confinement, les bilans seront examinés avec souplesse.

Néanmoins ils devront préciser :

- Le maintien des actions,
- L'aménagement des actions, (actions à distance au lieu de présentiel, actions réduites, actions non réalisées,
- Le report sur 2022.

ORGANISATION DÉPARTEMENTALE

Les services de l'État

→ **Le secrétaire général**, pilote pour l'État le contrat de ville. Il est le garant de la mise en œuvre des priorités de l'État.

→ **Les services de l'État**, apportent leur expertise sur leur champ de compétence pour accompagner les porteurs de projets, pour apprécier la pertinence des actions soumises à la programmation, mobilisent les crédits et dispositifs de droit commun et contribuent à l'évaluation du contrat de ville.

→ **Les déléguées du préfet à la politique de la ville**, représentent le préfet et le sous-préfet dans les quartiers, au plus près des acteurs. Interlocutrices au nom de l'État des Élus, des chefs de projets ville, des associations et opérateurs locaux, les déléguées apportent un regard sur le lien entre les besoins des quartiers et les actions proposées. Elles coordonnent et organisent la programmation en lien avec Perpignan Méditerranée Métropole et l'ensemble des partenaires du contrat.

→ **Le service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, cellule politique de la ville**, assure la gestion administrative et financière des crédits spécifiques de l'État et participe à la gouvernance du contrat de ville.

Les partenaires (collectivités, CAF, bailleurs sociaux ...)

Ils mettent en œuvre et évaluent le contrat de ville, relayent auprès des acteurs locaux, mobilisent leurs crédits de droit commun. Ils participent aux instances de pilotage ainsi qu'aux comités de coordination.

→ **La Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole** co-pilote, avec l'État, le Contrat de Ville. Elle est garante du respect des orientations définies à l'échelle intercommunale.

→ **La Cheffe de projet Contrat de Ville** a en charge d'animer les instances du Contrat de Ville en lien avec les déléguées du Préfet et d'assurer la coordination entre tous les partenaires.

ANNEXE 1

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES : PRIORITÉS 2022

CD 66	DOMAINE D'INTERVENTION	PRIORITÉS 2022 / CONDITIONS
	<p>- Accueil social des habitants de Perpignan en QPV par le biais des Maisons sociales de proximité</p> <p>- Prestations des aides sociales pour les habitants (APA,PCH, RSA, ASE, ASU...)</p> <p>- Actions du Département dans le cadre du logement : Fonds social logement, accompagnement social lié au logement</p> <p>- Actions d'insertion et subventions aux structures d'insertion</p> <p>- Subventions aux associations menant une action sur Perpignan</p> <p>- subventions pour aide à la construction sur Perpignan aux OPH</p>	<p><i>Sur le pilier cohésion sociale :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Poursuite des actions collectives à destination des jeunes et parents isolés ● Soutien à la fonction parentale (subventions aux Associations) ● Accès aux droits ● Accès à la citoyenneté (subventions aux associations) <p><i>Sur le pilier cadre de vie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Lutte contre les discriminations Femmes-Hommes ● Lutte contre la précarité énergétique et actions de sensibilisation, ateliers pédagogiques et visites à domicile.

ANNEXE 2 RÉGION OCCITANIE : PROGRAMMATION 2022

La Région mobilisera les dispositifs et moyens financiers de droit commun, ainsi que le dispositif spécifique Politique de la Ville adopté lors de la Commission Permanente (CP) du 13 octobre 2017 et modifié par la CP du 11 octobre 2019.

Les objectifs de la Région sont de concourir à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers défavorisés et à assurer une plus forte équité territoriale, notamment dans les domaines de l'emploi, la formation professionnelle, du développement économique, de l'insertion par la culture et par le sport...

Les projets retenus par le dispositif régional en faveur de la Politique de la Ville interviendront en faveur majoritairement des habitants des quartiers prioritaires en les impliquant autour de l'action et devront s'inscrire dans la programmation annuelle du contrat de ville. Ils revêtiront un caractère à la fois structurant et innovant (échelle d'intervention large et en complémentarité avec l'offre existante), et s'inscriront dans un cadre partenarial large avec la mobilisation des partenaires locaux.

<https://www.laregion.fr/Dispositif-regional-de-soutien-aux-associations-et-EPCI-en-faveur-de-la-Politique-de>

!/ Le dépôt des dossiers sollicitant la Région se fait de manière dématérialisée à partir du lien suivant

<https://mesaidesenligne.laregion.fr>

- La Région pourra également accompagner la formation professionnelle des adultes relais salariés d'associations loi 1901, dans la mesure où ces formations ne sont pas finançables par un organisme de formation et où elles s'inscrivent dans les parcours professionnels qualifiants (dispositif adopté à la CP du 7 décembre 2018). Les associations peuvent déposer leur dossier par mail à l'adresse suivante : politiquedelaville@laregion.fr

<https://www.laregion.fr/Dispositif-regional-d-aide-a-la-formation-des-adultes-relais>

ANNEXE 3

CAF: DOMAINES D'INTERVENTIONS ET PRIORITÉS

DOMAINES D'INTERVENTION	PRIORITÉS 2022
<ul style="list-style-type: none"> • Petite Enfance (0 -3 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement équilibré de l'offre de garde des 0-3 ans en accueil collectif et accueil individuel • Soutien aux projets combinant offre d'accueil et offre mobilisant la famille sur un projet d'insertion sociale et/ ou professionnelle (crèche AVIP) • Développer les actions parentalité • Favoriser l'accès des familles les plus précaires aux structures d'accueil collecti
<ul style="list-style-type: none"> • Enfance (6 - 11 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement qualitatif des Alsh périscolaire et extrascolaire : actions sur l'autonomie, la citoyenneté. • Développer les actions parentalité
<ul style="list-style-type: none"> • Jeunesse (12- 25 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des dispositifs et actions en lien avec le développement de l'autonomie et l'engagement citoyen, le vivre ensemble • Renforcement de l'accompagnement éducatif sur Internet : mise en œuvre du dispositif « Promeneurs du net »
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la fonction parentale 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des services : Lieux d'accueil enfants parents (Laep), Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) • Renforcement des actions de soutien à la parentalité, réalisées par les structures (Eaje, Ram, Alsh, référents familles des centres sociaux) ou par des associations. • Développement d'actions de soutien à l'attention de parents d'adolescents • Favoriser l'émergence d'actions parentalité au travers des réseaux locaux parentalité.
<ul style="list-style-type: none"> • Logement (indécence – impayés de loyers) 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la mise en œuvre des actions de lutte contre l'indécence, de prévention des impayés de loyer et des expulsions locatives. • Mise en œuvre d'une convention de transfert de données dans le cadre du permis de louer et d'une convention d'habilitation à la réalisation des constats de non décence.
<ul style="list-style-type: none"> • Animation de la vie sociale (centre sociaux, vivre ensemble solidarité lien social...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de structures sur les quartiers politiques de la ville non pourvus. • Développement dans les structures Animation de la vie sociale d'une offre d'accompagnement des familles et des jeunes. • Développement d'actions visant à l'inclusion numérique et à l'accès aux droits des publics fragilisés • Développement d'actions inter familiales et intergénérationnelles • Développement d'actions spécifiques à la promotion des valeurs de la République et de la Laïcité.

ANNEXE 4
VILLE PERPIGNAN: PRIORITÉS 2022

PRIORITÉS	OBJECTIFS VISÉS PAR LES PROJETS
SOCLE RÉPUBLICAIN	La maîtrise de la langue française comme vecteur d'assimilation avec un effort porté sur l'apprentissage républicain du roman national
	Promotion de la laïcité socle de la république
	Lutte contre l'islamisme radical
	L'interdépendance des Droits et des Devoirs des citoyens
	L'aide et le soutien en faveur des personnes vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées)
	Le développement de l'action publique au cœur des QPV
CULTURE	L'accès facilité aux équipements culturels de la ville pour les habitants des QPV
	Le développement de la culture au cœur des QPV
SANTÉ	La lutte contre toutes les addictions avec un zoom spécifique sur les dangers de la drogue
	La lutte contre toutes les formes de violence faites aux femmes
SÉNIORS	Accès aux soins dignes
	Rompre l'isolement
	Aide administrative ciblée et en lien avec le CCAS
	Lutter contre la fracture numérique
CADRE DE VIE et NPNRU	Le partage et le respect des espaces publics
	L'accompagnement du projet social N-PNRU
	La gouvernance des jardins partagés du Champ de Mars
	L'expérimentation de nouveaux espaces partagés

REEMPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PORTAIL DAUPHIN

Points d'attention à destination des porteurs de projets

1 - Pour **demandeur une subvention politique de la ville dans le portail DAUPHIN** <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Les différents partenaires sollicités pourront consulter votre dossier directement sur la plateforme DAUPHIN.

Toutefois, pour **toute demande de cofinancement au Conseil Départemental et/ou à la Région**, il convient de saisir votre dossier sur leurs portails respectifs : : <http://www.pass66.fr/1033-demander-une-subvention.htm> (pour le CD) et/ou <https://mesaidesenligne.laregion.fr> (pour la Région).

2 – Votre demande est déposée **dans le cadre de la Politique de la ville** et relève du **contrat de ville : 66 – CA Perpignan Méditerranée (Pmca) – page 31 du Guide**

3 – La **localisation de votre action** – Page 33 du Guide

Il est impératif de **citer le(s) Quartier(s) Politique de la Ville concerné(s) par l'action** (voir les intitulés des QPV à la page 3 de l'Appel à Projets)

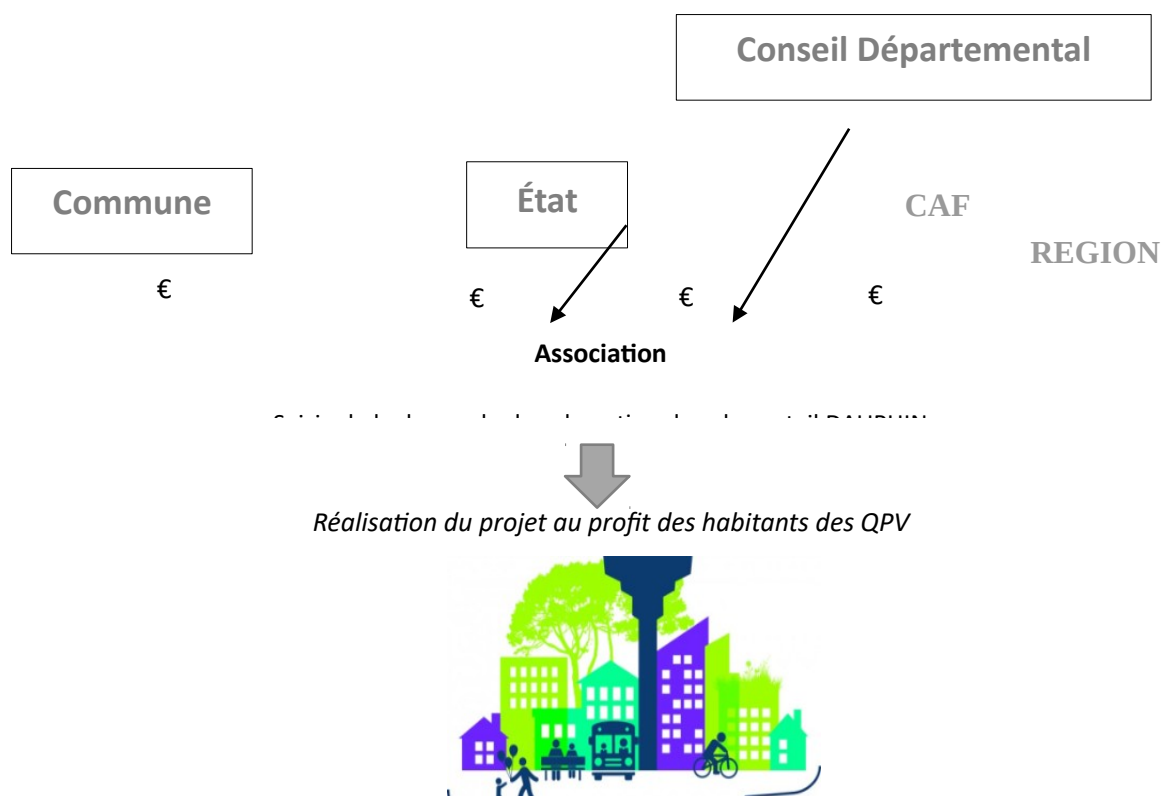
4 – Le **budget prévisionnel de l'action** – Pages 36 à 43 du Guide

- le **millésime du budget sera 2022**, quelle que soit la période de réalisation de l'action (année civile ou année scolaire),

- un **cofinancement** est indispensable

- pour mener à bien votre projet, vous pouvez solliciter les partenaires du contrat de ville concernés par le présent appel à projets : l'État (Politique de la ville, Education Nationale, DRAC), la Ville de Perpignan et le Conseil Départemental.

En remplissant la partie droite du budget prévisionnel du projet (rubrique « 74 - Subvention d'exploitation »), vous allez procéder aux demandes de financement



74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 € HT
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 €
Conseil-s Régional(aux)	0,00 €
Conseil-s Départemental (aux)	0,00 €
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 €
Commune(s)	0,00 €
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00 €

Pour la demande de subvention auprès de l'État, dans le cadre de la Politique de la Ville, cliquez sur

l'icône puis dans la zone de recherche :

1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet

2 - dans le menu déroulant sélectionnez « [66 - ETAT-POLITIQUE-VILLE](#) »

3 - Inscrivez le montant demandé

Votre demande sera acheminée vers le service de l'Etat en charge de la politique de la ville.

Autre exemple pour l'État : pour la DRAC, sélectionnez « [MINISTERE-CULTURE](#) »

Pour les autres financements que vous souhaitez solliciter :



Après du Département, cliquez sur l'icône

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **66 - PYRENEES-ORIENTALES (DEPT)** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé



Après de la commune, cliquez sur l'icône

- 1 - tapez le code postal de la commune où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **PERPIGNAN 66931** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

5 - Attestation sur l'honneur – Pages 47 à 49 du Guide

Pour officialiser votre demande, vous devez télécharger, remplir et signer l'attestation sur l'honneur. Cette attestation devra ensuite être scannée et réinsérée dans DAUPHIN ;

6 – La [Charte de partage des valeurs républicaines](#) devra également être complétée, signée et insérée dans la rubrique « Autre pièce » de Dauphin.

LISTE DES CORRESPONDANTS TECHNIQUES

INSTITUTION / NOM PRENOM	MAIL	TÉLÉPHONE
Déléguées du Préfet : Martine SUCH SMEETS Corine ESCOBAR	martine.such-smeets@pyrenees-orientales.gouv.fr corine.escobar@pyrenees-orientales.gouv.fr	06 33 07 71 82 06 88 20 91 00
SCPPAT : Martine TOLOSA Claire SENAC	pref-pol-ville@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 51 67 64 04 68 51 67 78
DRAC : Silvy Castel	silvy.castel@culture.gouv.fr	06 19 81 92 23
DDETS : Estelle DUJARDIN	estelle.dujardin@direccte.gouv.fr	04 11 64 30 03
Education Nationale : Fabienne CONDAMIN (IEN)	fabienne.condamin-gatelier@ac-montpellier.fr	06 19 26 72 76
POLE EMPLOI : Christine SALAZAR	christine.salazar@pole-emploi.fr	04 68 57 57 82
ARS : Christine PORTERO-ESPERT	Christine.PORTERO-ESPERT@ars.sante.fr	04 68 81 78 05
Perpignan Méditerranée Métropole Adélaïde FRIGERIO <i>Partenariats</i> Marie-Pierre LOUVET <i>Associations</i> Régis RONDOLE <i>Plan de lutte contre les discriminations</i>	a.frigerio@perpignan-mediterranee.org mp.louvet@perpignan-mediterranee.org r.rondole@perpignan-mediterranee.org	04 68 08 60 89 04 68 08 60 84 04 68 08 61 07
Ville de Perpignan / Léa CUNY	politique.ville@mairie-perpignan.com	04 68 62 38 26
Conseil Départemental / Catherine BAIXAS	Catherine.baixas@cd66.fr	04 68 85 87 27
CAF 66 / DELSENY Laurence secteur nord : secteur sud : boite aux lettres fonctionnelle :	pascale.delseny@caf.fr nelly.navarro@caf.fr aides-partenaires-caf66@caf.fr	Site Internet : www.partenaires-caf66.fr
Conseil Régional : FREYBURGER Sébastien	sebastien.freyburger@laregion.fr	04 67 22 81 61